

COVID 19

Prévention des effets du
confinement sur la santé des
jeunes suivis par la PJJ

MAI 2020

Ce document peut être complété en fonction de
l'évolution des mesures prises par la Gouvernement.

Retrouvez-nous sur :
justice.gouv.fr

Les effets du confinement sur la santé des jeunes

Dans le contexte de crise sanitaire de l'épidémie Covid-19 et pour limiter la propagation du virus, le Gouvernement a décidé du confinement prolongé de l'ensemble de la population nécessitant la limitation, voire la suspension des activités quotidiennes et des relations sociales.

Les mesures de prévention limitent les déplacements et imposent de rester sur son lieu habituel de vie, ce qui produit des effets tant physiques que psychiques. L'ennui et la frustration, la diminution de l'activité physique peuvent générer des troubles du sommeil et de l'alimentation. Ces changements des habitudes de vie, la promiscuité au sein du foyer qui en résulte, peuvent conduire les jeunes à s'isoler de leurs relations sociales (amis, familles, adultes référents), entraîner de l'anxiété et des tensions.

Une étude¹ indique qu' « une durée de confinement supérieure à 10 jours est prédictive de symptômes post traumatiques, de comportements d'évitement et de colère. Des facteurs de stress tels que, l'ennui, la frustration et le sentiment d'isolement causés par le confinement et par la réduction des contacts physiques et sociaux sont également bien identifiés ».

En période de confinement, les comportements à risque, déjà caractéristiques de l'adolescence, peuvent être exacerbés et les passages à l'acte plus fréquents. La compréhension et l'acceptation des règles de confinement sont difficiles à intégrer. Les jeunes sont susceptibles de se mettre en danger par des fugues ou des comportements auto-agressifs. Ils peuvent également adopter des comportements violents à l'égard de leurs parents, de leurs relations amicales ou en être victimes. Des tensions peuvent également surgir dans les lieux d'hébergement ou dans les établissements pénitentiaires.

La réduction des activités physiques et sportives, l'installation d'une certaine « passivité », le rôle anxiogène des réseaux sociaux impactent la santé tant physique que psychique, pouvant provoquer des débordements, des passages à l'acte, des transgressions. Ils constituent à cet égard des facteurs aggravants de vulnérabilité.

Le soutien à la parentalité et la continuité du lien éducatif sont incontournables pour prévenir la surexposition aux violences intrafamiliales et/ou conjugales.

Pour les jeunes accueillis en hébergements collectifs, le confinement peut renvoyer à l'angoisse d'enfermement, associée à un sentiment de solitude. Les établissements ne sont pas aménagés pour vivre dans cette configuration. Dans ce contexte, les tensions entre jeunes et avec les adultes risquent

¹ The psychological impact of quarantine and how to reduce it: rapid review of the evidence: LANCET, March 14 2020, à partir de l'épidémie de SRAS, Ebola, MERS, et H1N1.

de croître. Le réaménagement des locaux, la créativité des prises en charge éducatives et les espaces de parole rendus possibles deviennent essentiels.

Pour les jeunes incarcérés dont les parloirs et les activités collectives et pédagogiques ont été suspendus, le vécu d'abandon résultant de parcours de vie souvent marqués par des ruptures de lien s'accroît et le sentiment d'angoisse croît, ainsi que le risque suicidaire.

La prise en compte de l'ensemble de ces risques supplémentaires, inhérents à la prolongation de la période de confinement, relève des missions essentielles de la PJJ au titre de la protection des jeunes confiés et de la prévention de la délinquance.

C'est l'objet de la présente fiche technique, qui s'inscrit dans la continuité des précédentes et dans le respect des modalités de fonctionnement définies au titre du milieu ouvert.

Les principes d'un accompagnement psychosocial des jeunes

Lors d'un confinement prolongé, il est important d'identifier les manifestations réactionnelles au stress des adolescents. Parmi les signes évocateurs, apparaissent :

- ➔ une inquiétude excessive ou de la tristesse,
- ➔ des alertes verbalisées
- ➔ une irritabilité et une impulsivité,
- ➔ des difficultés d'attention et de concentration,
- ➔ une fatigue ou une baisse d'énergie,
- ➔ des troubles du sommeil et de l'appétit, voire des compulsions alimentaires,
- ➔ un évitement des activités qui étaient auparavant génératrices de plaisir, un refus d'interagir avec les proches,
- ➔ des douleurs corporelles inexplicables, des maux de tête,
- ➔ un refus de se plier aux consignes de santé publique,
- ➔ un usage d'alcool, de tabac ou d'autres drogues, ou au contraire des comportements dûs à un sevrage forcé.

Ces réactions sont à surveiller dans leur intensité et leur durée. Des mesures d'accompagnement psychosocial doivent être mises en œuvre pour en réduire les effets négatifs dans cette phase de confinement et le cas échéant se poursuivre une fois l'épidémie terminée.

Cet accompagnement psychosocial spécifique a notamment pour but de conforter les actions suivantes :

- ✓ Informer les jeunes et leurs familles des effets d'une épidémie, de l'intérêt du confinement et du respect des mesures barrières ; donner des sources d'information fiables pour lutter contre les « *fake news* », limiter l'exposition aux informations sources d'angoisse.
- ✓ Maintenir le lien avec les jeunes, tout particulièrement lorsqu'ils sont au domicile familial, par, à minima, des contacts téléphoniques réguliers, en étant attentif aux symptômes décrits précédemment et en répondant à leurs questions. D'autres modes de communications pourront se mettre en place en fonction du matériel à disposition. Pour les jeunes dont le placement a été suspendu mais qui ont vocation à y retourner, le lien doit être maintenu avec les professionnels et les jeunes toujours accueillis en établissement.
- ✓ Soutenir les jeunes confinés pour renforcer l'adhésion et l'observance des mesures de

confinement.

- ✓ Repérer les situations les plus difficiles et définir l'accompagnement à mettre en place.
- ✓ Faciliter, avec l'appui du psychologue du service ou de l'établissement, un relais avec le secteur spécialisé en fonction des modalités d'intervention définies par les partenaires dans ce contexte de crise sanitaire : lignes d'écoute proposées par les ARS, lignes téléphoniques dédiées des maisons des adolescents, les secteurs de pédopsychiatrie, les centres de prévention de soins et d'accompagnement en addictologie).
- ✓ Porter une vigilance toute particulière à la prévention du risque suicidaire, notamment pour les jeunes en détention, en assurant des entretiens réguliers.
- ✓ Soutenir les parents, pour les aider à poser les limites, structurer la journée, gérer la relation des jeunes aux réseaux sociaux et dans les relations intrafamiliales.
- ✓ Repérer les risques de violences intrafamiliales (du côté des victimes et/ou des auteurs), évaluer la façon de les prévenir et accompagner les familles.
- ✓ Favoriser la participation des jeunes et des familles en s'appuyant sur leurs ressources propres et en identifiant les partenaires utiles pour les soutenir, afin de lutter contre le sentiment d'isolement et d'inutilité sociale
- ✓ Rechercher avec les jeunes des activités compatibles avec le confinement.

Les modalités d'accompagnement des jeunes et de leurs familles seront définies en concertation avec le responsable d'unité éducative et le directeur de service, dans le respect des mesures de restriction sociale et en veillant à sécuriser les modalités de travail. Elles pourront s'adapter en fonction des organisations mises en place pendant cette période de confinement et des ressources et spécificités de chaque territoire.

Les effets du confinement sur la continuité des prises en charge éducatives

Le confinement a un impact majeur sur l'organisation de la continuité des activités et sur l'équipe. Il revient aux DIR, et par déclinaison aux DT, d'élaborer les lignes directrices de ces nouvelles modalités d'organisation, en vue de leur communication aux services et établissements de leur ressort, qui les adapteront en fonction de leurs spécificités locales.

Une organisation à adapter

En effet, dans le contexte actuel, le collectif des professionnels habituellement ensemble est fortement réduit et de nombreux professionnels sont amenés à travailler à distance. Les nouvelles interactions au sein de l'équipe sont inédites et doivent être adaptées au fur et à mesure. La réflexion sur le management à distance doit intégrer la prévention de l'isolement des professionnels se trouvant en situation de télétravail. Le maintien de la dynamique d'équipe doit permettre une continuité de transmission en s'appuyant sur des pratiques innovantes (création de « *news letters* », liens téléphoniques réguliers, visioconférences, mise en place de groupes de régulation dans les établissements portant sur la gestion du quotidien et des relations, les interrogations et informations par rapport au Covid-19, etc). Une attention doit être portée à tous les professionnels quelle que soit sa situation de travail (présentiel, télétravail, autorisation spéciale d'absence).

La concertation entre ligne hiérarchique et ligne fonctionnelle est une nécessité afin d'optimiser l'articulation et la coordination.

Tous les professionnels sont impliqués dans la gestion de cette crise sanitaire et de ses effets, notamment ceux en charge de la santé (conseiller technique en DT et DIR, infirmier en CEF) ou psychologues.

Au sein de chaque service ou établissement, l'organisation définie en lien avec la DT (présence des cadres, fonctionnement des structures, etc) doit être connue par l'ensemble des professionnels. Les cadres, sont très sollicités actuellement pour soutenir les équipes dans la gestion des situations complexes. La distanciation sociale et les tensions créées par le confinement renforcent leur rôle de garant d'un travail collectif et interdisciplinaire. Ils devront tout particulièrement veiller au partage d'informations entre les professionnels et réaménager les modalités de travail en fonction des personnels effectivement présents.

Des réunions téléphoniques doivent s'organiser pour faciliter les échanges entre les professionnels. Le maintien des supervisions d'équipe peut également être envisagé au regard des moyens mis à disposition.

Assurer la mémoire des différentes actions conduites tout au long de la période de confinement

permettra de garder des points de repères dans la construction de médiations post-confinement.

La clarté et la cohérence du cadre de travail ainsi posé peuvent contribuer à assurer la contenance éducative, compromise par les bouleversements actuels.

L'intervention auprès des jeunes et de leurs familles

Les modalités d'intervention des professionnels avec les jeunes et leurs familles seront définies en concertation avec le DS et le RUE, dans le respect des mesures de restriction sociale (échanges et conférences téléphoniques, sms, mails, utilisation de médias via les applications accessibles sur ordinateur ou téléphone, etc), tout en veillant à sécuriser les modalités de travail et en particulier sur le plan matériel.

Selon les stratégies éducatives retenues en équipe pluridisciplinaire, l'intervention du psychologue peut être décidée dans l'objectif de prendre en compte le vécu psychique du confinement et de favoriser le bien-être du jeune.

Les entretiens téléphoniques doivent s'organiser en veillant à ce que chaque interlocuteur bénéficie de conditions de confidentialité satisfaisantes ; les règles sont à définir au sein des équipes et être partagées en amont de tout entretien avec les jeunes et leurs familles (voir en annexe, exemples de fiches techniques entretien téléphonique). Ils feront l'objet d'un compte rendu écrit pour garantir la continuité de la prise en charge.

La communication via les réseaux sociaux est souvent fortement promue par les jeunes. Il est rappelé qu'aucune donnée nominative ni personnelle ne doit transiter par ces réseaux sociaux dont la plupart ne garantissent pas suffisamment la confidentialité et la sécurité des échanges. Il est recommandé d'utiliser l'application <https://webconf.numerique.gouv.fr/> (voir conditions d'utilisation sur <https://www.numerique.gouv.fr/produits-services/webconference-etat/>) qui permet des échanges vidéo sécurisés.

Des interventions en présence peuvent être organisées, au domicile des familles ou dans un lieu sécurisé (établissement ou service dont les locaux sont restés ouverts) lorsqu'elles sont absolument indispensables, notamment en cas de situation de crise. Elles seront soigneusement préparées : en amont de la visite à domicile, il sera nécessaire, de s'assurer téléphoniquement de l'état de santé des personnes présentes au domicile. Dans l'hypothèse de la présence d'une personne malade ou présentant des symptômes, il sera demandé à la famille de s'organiser pour que la personne soit isolée dans une autre pièce lors de la visite. Quel que soit le lieu de rencontre, le professionnel respectera les mesures de distanciation sociale et les mesures barrière : port d'un masque, lavage des mains avant de partir puis utilisation du gel hydro alcoolique à l'arrivée puis au départ du domicile, respect de distance minimale d'1m entre chaque personne.

Selon les stratégies éducatives retenues en équipe pluridisciplinaire, l'intervention du psychologue peut être décidée dans l'objectif de prendre en compte le vécu psychique du confinement et de favoriser le bien-être du jeune.

Les cadres garantissent ainsi l'organisation des missions essentielles, notamment sous la forme des permanences téléphoniques (hors MEAT) en préservant au maximum la dimension pluridisciplinaire

en fonction des ressources mobilisables sur le territoire. Ils veillent avec l'ensemble de l'équipe à ce que chaque jeune et chaque famille ait connaissance du numéro de téléphone de cette permanence. Des débriefings et /ou appui technique pour l'entretien téléphonique sont à mettre en place afin d'accompagner les professionnels dans l'exercice de leurs missions.

Lorsqu' une dégradation de la situation est constatée, les professionnels en référeront à leur hiérarchie afin de déterminer les actions à mettre en œuvre ; les cadres évalueront la nécessité d'une visite à domicile en urgence à titre exceptionnel tout en veillant au respect des consignes inhérentes au confinement, notamment des mesures barrière ainsi qu'à la fourniture du matériel sanitaire nécessaire.

La préparation de la levée du confinement

La reprise d'activité devra être anticipée dans l'organisation des établissements et services en y intégrant pleinement la prise en compte des conséquences de l'épidémie sur les jeunes, les professionnels, l'organisation des unités. En effet, la distanciation du lien entre l'équipe éducative et les jeunes confiés peut conduire ces derniers à ne plus adhérer à l'accompagnement éducatif et à refuser le cadre judiciaire qui pourtant s'impose à eux.

Il sera essentiel de débriefer sur cette période du confinement afin d'aider les jeunes à mettre des mots sur leur ressenti, repérer des signes tels que troubles du sommeil, irritabilité, apathie, peurs particulières etc... et identifier les situations nécessitant d'adapter la prise en charge.

Les cadres organiseront dans tous les services et établissements la reprise de l'activité en veillant à la mise en place de mesures d'accompagnement des professionnels par le biais de réunions de fonctionnement, d'organisation et de supervision dédiées.

Les services de milieu ouvert et d'insertion veilleront lors des premiers temps de la sortie de confinement à adapter leur organisation pour faciliter l'accueil des mineurs et de leur famille, prioriser les visites à domicile dans les situations qui le nécessitent, planifier les rencontres avec les établissements et les différents services associés à la prise en charge. La reprise d'un fonctionnement normal, intégrant toute la richesse des modalités individuelles et collectives d'intervention éducative, sera progressive.

Les établissements de placement s'attacheront à reconstruire un collectif dont le fonctionnement aura été fortement impacté lors de la période de confinement. La reprise des activités avec les partenaires devra être anticipée et ajustée.

Les partenaires seront mobilisés en amont tant dans la reprise des activités au sein des services et établissements que pour l'organisation d'une prise en charge rapide et adaptée pour les jeunes qui le nécessiteront.